## -CONTRAT de VENTE- CCCSUD -



DECOUVERTE de la Hte GARONNE du 28 Août au 6 Septembre 2024 Sortie ouverte aux Clubs de la FFACCC



Nom : Prénom : N° d'A	dhérent:
	CC, ~
Nom : Prénom : Club	
Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s)(moins de 1	2 <i>ans</i> ) première sortie : Non ☐ Oui ☐
Adresse : Code Pos	tal:Ville:
Tél. fixe :	1111161
Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :	
E- mail:joindre une e	nveloppe timbrée à votre adresse
Longueur C.C.: Hauteur:Poids: N° Immatriculation	Remorque : Oui
Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heu	re d'ouverture de la sortie.
*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.  Prix / Pers.	Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT
A régler individuellement :	Avant le : 30 juin 2024 Accompagné du règlement à l'ordre du Club Camping-Car Club Sud
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme.  Pour 1 Camping-car avec 2 personnes à bord	Nbre CC Mini 15 Max 20 Inzcription et renseignement :  Jacques MALAURIE
Option:	Adressz : 10 rue de l'Arbizon
Forfait comprehant toutes les prestations  Pour 1 Camping car avec 1 parsonne à bord  346 €	CP: 65240 Ville: LANCON
Pour 1 Camping-car avec <u>1 personne</u> à bord   340 €   TOTAL	Portable : 06 14 25 72 93 – 06 63 37 56 72 E-mail : malauriejacques@orange.fr
39/2 000AF58	~ S
Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas adr réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétal Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mel les assurances « annulation et rapatriement » etc.)	ires.
Intolérances alimentaires :	
Monsieur : NON U OUI LESQUELLES :	Le
Madame: NON  OUI LESQUELLES:	À Signature de l'adhérent
Je soussigné M ou Mmeagis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 20 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :  - Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la publication du club définissant le programme, ou au verso de ce document ) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Entre 60 et 51 jours avant le départ 25% du prix du séjour, de 50 à 31 jours 50% du prix du séjour, de 30 à 15 jours 75% du prix du séjour, moins de 15 jours avant le départ : 100% duprix.  - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.  - L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.  - Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».	LANCON

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1° juillet 1901, déclarée en préfecture de l'AVEYRON. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°1MO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.